



Convention séquence d'observation en entreprise élèves de 3ème 2022-2023

publié le 14/06/2022

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint la convention que votre enfant devra utiliser pour la séquence d'observation en entreprise qui se déroulera du 16 au 20 janvier 2023. Vous pouvez la télécharger, l'imprimer et la faire compléter dès que vous aurez trouvé l'entreprise qui souhaitera accueillir votre enfant.

N'hésitez pas à vous mettre en recherche dès maintenant, les entreprises étant toujours très sollicitées.

Bien cordialement.

F. LACHAISE

Document joint

 [convention_stages_3eme](#) (PDF de 911.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.